

Conseil Municipal du 6 septembre 2018 à 19 H 30

Compte rendu

Présents : E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, JP GRUEBER, M. HAMELIN, N. IRENEE, M. KROMER, J. PETITJEAN, M.A. MANIER, C. PHILIPPON.

Excusés : A. ISBLED procuration à M. HAMELIN.

Délibération n°57/2018

1 Désignation secrétaire de séance : Madame Chantal PHILIPPON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°58/2018

2 Approbation du compte rendu de la séance précédente : Le Conseil Municipal approuve à la majorité (abstention : Nicolas IRENEE) le procès-verbal de la séance du 28 juin 2018, sous réserve des modifications suivantes :

-3.1 bail de location de la chasse communale : Monsieur Nicolas IRENEE demande des précisions sur la superficie de la forêt communale. Monsieur le Maire lui répond qu'elle représente effectivement 283 hectares mais que les chasseurs sont autorisés à chasser sur les terrains privés aux alentours d'où une superficie totale de 693 hectares.

Il informe les élus qu'il ne prendra pas part au vote du compte rendu car il était absent lors du dernier conseil municipal.

-3.2 Acquisition terrains Sauvageot : Monsieur Alain FESSLER fait remarquer que la moitié de la parcelle 259, d'une superficie de 23a72ca, n'est pas en zone UA mais en zone 2AU. Il souligne également qu'il adhère totalement au propos de Monsieur Laurent GOTTI sur la viabilisation des terrains par la Commune.

Il demande également que l'on mette en place un programme d'investissement, au budget primitif 2018, concernant cette opération qui va se poursuivre sur plusieurs années.

-Monsieur Alain FESSLER demande à Monsieur le Maire d'annoncer les éventuelles suspensions ou la fin des séances du Conseil Municipal.

3 Finance

Monsieur le Maire informe de l'acquisition de la maison et des terrains SAUVAGEOT pour 210 000 €. Il précise que l'estimation des domaines était également de 210 000 €. Monsieur Michel KROMER a signé l'acte d'achat en date du 28/08/2018 qui comprend les parcelles 258 (7a7ca), 259 (23a72ca), 249 (67a) et 276 (53a).

Délibération n°59/2018

3.1 – Modification budgétaire acquisition terrains SAUVAGEOT : création d'une nouvelle opération d'investissement au budget 2018 dénommée « La Cornée ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de la nouvelle opération d'investissement et la modification budgétaire suivante en section dépenses d'investissements :

- 2111/21 :	- 30 000 €
-2313 /23 opération « création MSDP » :	- 200 000 €
-2111/21 opération « La Cornée » :	+230 000 €

3.2 – Instauration taxe d'aménagement : Le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix pour et 3 voix contre : Marianne BEAUFREZ, Alain FESSLER et Nicolas IRENEE) décide l'instauration d'une taxe d'aménagement à 5,5 % pour les parcelles 258, 259 et 333 lieu-dit le Village.

Délibération n°60/2018

Monsieur le Maire explique que la taxe d'aménagement doit être votée avant le mois de novembre pour être mise en action en mars 2019.

L'objectif est de créer une entrée sur « La Cornée » coté Poste pour la construction de deux maisons. Les premiers terrains qui seront vendus seront communaux.

Les terrains sur la zone 2AU ne pourront être viabilisés qu'après 2020 qui seront ouverts au moment de la création du PLUi. Il faudra toutefois créer un réseau pour le futur (eau, assainissement, électricité...)

Monsieur Alain FESSLER n'est pas d'accord avec l'analyse du Maire : l'achat des parcelles SAUVAGEOT, voté à l'unanimité, était prévu pour des projets futurs : faire un éventuel parking pour les écoles et avoir une « pénétrante » dans La Cornée. Il reste perplexe par rapport au projet et pense qu'il ne faut pas vendre les parcelles avant 2020, attendre et réfléchir aux projets futurs avant de créer des réseaux (taille ...).

Monsieur le Maire précise qu'il existe plusieurs accès pour « La Cornée » : depuis la CD2 et l'Allée du Verger et CD12.

Monsieur Hervé GRISEY souligne qu'il n'y a actuellement peu de parcelles disponibles sur la Commune. Il rappelle que Monsieur le Maire ne souhaite pas faire d'aménagement pour l'instant mais juste de prendre la décision d'instaurer une taxe pour les projets futurs. Si elle n'est pas modifiée maintenant il faudra attendre novembre 2019 avec une prise en compte en 2020.

Monsieur le Maire rappelle que le vote de taxe n'engage rien, qu'il s'agit d'une mesure sécuritaire et qu'elle peut être modifiée tous les ans avant le 30 novembre.

Monsieur Alain FESSLER estime que modifier la taxe est « un mauvais système ».

3.3 – Adhésion au service informatique et RGPD : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion au service informatique de Territoire d'Energie pour les prestations suivantes : informatique de gestion, sauvegarde des données, délégué à la protection des données (RGPD) et connecteur pour le prélèvement à la source (PASRAU) pour un coût d'environ 3 300 € par an.

3.4 – Approbation du rapport de la CLECT sur la compétence du contingent incendie : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport de la CLECT concernant la compétence du contingent incendie.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence incendie a été reprise par la Communauté de Communes des Vosges du Sud. Le rapport indique que les contributions municipales 2016 ont augmenté de 173 715 € sur 2017, passant de 524 216 € à 697 931 €. Il propose que ce transfert de compétence soit compensé à hauteur de ce que cette compétence coûte après ce changement de la clé de répartition au sein du bloc communal, soit 697 931 € conformément aux contributions communales calculées par le SDIS pour l'exercice 2017.

3.5 – Convention Pressoir : Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention de mise à disposition du pressoir auprès de l'association.

La convention est valable une année avec une redevance pour 2018 de 1 200 €.

Suite à une rencontre avec les membres de l'association, monsieur le Maire informe les élus que la Commune s'engage à payer l'investissement et l'association le fonctionnement. Toutefois, en cas de dissolution de l'association, le matériel reviendra à la Commune ainsi que les flux monétaires.

Monsieur le Maire précise que les équipements seront contrôlés annuellement par la société APAVE.

4. Infos diverses

4.1 – Site internet : Monsieur Jacques PETITJEAN rappelle que le site internet de la Communauté de Communes des Vosges du Sud est en pleine restructuration et que la commune va créer son propre site internet. Il explique qu'il a rencontré avec Monsieur le Maire, un représentant de la Communauté de Communes et un commercial d'Illicoweb qui gère le site de la commune et de la CCVS. D'autres prestataires seront consultés mais la société Illicoweb nous propose de laisser fonctionner l'ancien site le temps que le nouveau soit créé, fin 2018. Le coût estimé est de 3 000 €. Monsieur Jacques PETITJEAN propose une réflexion pour la création du site et distribue un projet du site qui reste une proposition de travail. Il demande l'engagement de quatre ou cinq personnes volontaires pour rechercher des informations, rédiger les articles ...

Monsieur Jacques PETITJEAN, Michel KROMER, Madame Marie-Ange MANIER, Monsieur Alain FESSLER, Madame Martine HAMELIN, Madame Annie ISBLED, Madame Chantal PHILIPPON, Monsieur Laurent HALTER et Madame Magali ROUIRE se portent volontaires pour participer à la commission internet.

Délibération n°61/2018

Délibération n°62/2018

Délibération n°63/2018

Question de Monsieur Alain FESSLER : Quelles méthodes de travail a-t-il envisagé ?

Monsieur Jacques PETITJEAN lui répond que chacun travaillera sur son sujet ou en commission avec des réunions succinctes le soir. Monsieur STEPHAN EINHORN de Illicoweb sera invité pour présenter ce qu'il peut être fait (système de va et vient entre commission et travail du personnel). Le cœur du site sera créé en parallèle avec le site actuel. Il sera écrit progressivement (situation évolutive), il est nécessaire d'associer tout le personnel communal pour enrichir le site en cas d'absence de l'un ou de l'autre.

4.2 – Sortie des Aînés : 76 personnes sont inscrites dont 6 élus. La sortie se déroulera dans les Vosges : visite de la confiserie des Hautes Vosges et de la scierie du Lançoir. Un fascicule sera distribué aux Aînés et présenté dans le bus par Monsieur Jacques PETITJEAN et Madame Chantal PHILIPPON. Il sera nécessaire de compléter le trajet en bus avec 3 voitures individuelles.

4.3 – Club informatique : il est composé de 30 personnes environ. Les cours se dérouleront le mercredi matin de 9h à 10h pour les « avancés » et de 10h30 à 11h30 pour les débutants. Une convention a été signée avec la Communauté de Communes pour le prêt d'ordinateurs et est en cours de renouvellement. Pour information, une dizaine d'ordinateurs a été achetée l'an dernier par les participants aux ateliers. L'encadrement est assuré par Messieurs Jacques PETITJEAN, Carlos HAMELIN et Jean-François PHILIPPON.

Arrêt de l'enregistrement

4.4 – DVD - 70^{ème} anniversaire de la libération : il reprend les documents, les vidéos de la journée et les interventions du débat au Mille Club. Monsieur Jacques PETITJEAN distribue un DVD à chaque élu. Remerciements à Monsieur Hervé GRISEY pour la duplication des DVD et à Lilia (service civique) pour les couvertures.

20H40 : Arrivée de Madame Annie ISBLED

4.5 – Centenaire guerre 14-18 : un groupe de travail a été créé avec la commune de Petitmagny. Une exposition se déroulera le 27 et 28 octobre 2018. Des objets ont été prêtés par Monsieur Guy BEGUE, Monsieur MANARANCHE, Madame Chantal PHILIPPON et Monsieur Hervé GRISEY.

Programme :

- Animation prévue à la Forge-Musée les 27 et 28 octobre 2018 avec la participation de l'Association « Transhumance et Traditions » qui présentera son « groupe de reconstitution 1914 -1918 ».
- Présentation, vraisemblablement à la salle des Fêtes de Petitmagny, du film « Le cheval de guerre » de Steven Spielberg (2h 27mn). La date n'est pas encore fermement arrêtée.
- Exposition à la Forge-Musée d'objets, de matériels, de documents,...ayant trait à la « Grande Guerre » pendant plusieurs jours (dates à déterminer).
- Cérémonie de commémoration au Monument aux Morts d'Étueffont avec la présence d'un détachement de l'Armée française (4 personnes) et la participation des Écoliers et Collégiens du secteur (notamment Madame MELIN du collège de Rougemont le Château) sous l'égide de leurs enseignants, réunis en chorale pour interpréter des chants patriotiques (Marseillaise ; Chant du Départ, hymne Européen...).

Monsieur Alain FESSLER fait remarquer que deux soldats « morts pour la France » reposent au cimetière d'Étueffont (au centre du cimetière, près de la croix) : Monsieur Edouard SURENE et Monsieur Jules Joseph CERF. Il souhaiterait que les tombes soient remises en état pour y déposer une gerbe lors de la cérémonie. Des recherches ont été menées par Messieurs Alain HUMBERT et Jacques PETITJEAN concernant les soldats morts pour la France entre 1914 et 1918, cités sur le Monument aux Morts. Monsieur Jacques PETITJEAN rappelle qu'il s'agit d'un travail important et que par conséquent il y a besoin de beaucoup de « bras » pour mener à bien ce projet.

Un drapeau français et un rosier de Verdun pourraient également être posés.

4.6 – Centre APF – diagnostic BEI: Monsieur le Maire présente le rapport diagnostic amiante et thermique pour le centre APF. Il sera transmis à Maître Candotto par l'EPF.

Une visite avec les élus est prévue le vendredi 14 septembre à 14h00.

4.7 – Rencontre avec Monsieur Cédric PERRIN, sénateur et Madame Sophie ELIZÉON, Préfète le 13, 20 ou 27 octobre prochain.

5. Questions diverses

5.1- Le Conseil Municipal Enfants et le groupe de pilotage visiteront le site du Hartmannswillerkopf le samedi 8 septembre 2018.

5.2- Un jeune sera accueilli en TIG à partir du 17 octobre pour 105 heures (peine de substitution).

5.3– Présentation du nouveau registre des délibérations par Monsieur Laurent HALTER.

5.4– Opérations Brioches (semaine du 3 au 6 octobre 2018).

Marché de Terroir du 7 octobre : Opération Brioches et Octobre Rose.

5.5- Formations des Élus :

- Plantation pilote en lien avec le changement climatique : lundi 17 septembre de 10h00 à 12h00 au Conseil Départemental.

- Les élus et l'exploitation forestières : jeudi 20 septembre de 9h30 à 17h00 à Delle.

- Les subventions européennes le 30 septembre au Centre de Gestion de 18h00 à 20h00.

5.6 – Monsieur Alain FESSLER remercie aux noms des habitants de la Rue des Bois Sarclés pour l'éclairage sur le chemin piétonnier. Il sera opérationnel la semaine prochaine.

5.7 – Monsieur Alain FESSLER demande si le Chemin Vert est une rue communale. Il souhaite savoir pourquoi l'entrée de cette voie n'a été fait en enrobé au même titre que les entrées des parcelles des particuliers. Monsieur le Maire explique que le Chemin Vert, voie communale, sera repris complètement en émulsion, ainsi que la partie communale devant chez Madame Nadette GUYON (Rue de la Madeleine) et Monsieur Michel REINICHE (Rue de la Chayère).

5.8 – Monsieur Alain FESSLER demande où en est le plan de mise en accessibilité des espaces publics. Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'accessibilité, quais PMR, ont été réalisés conformément à la loi Handicap (les passages piétons/bateau seront revus durant le mois de septembre et les peintures seront également prévues durant cette période).

5.9 - Question de Monsieur Alain FESSLER : le trottoir Rue des Bois Sarclés est sablé, ne va-il pas s'abîmer avec le temps ? Monsieur le Maire lui répond qu'avec les prochaines pluies, le sable va se stabiliser. Par ailleurs, il signale qu'il manque un panneau d'interdiction de circuler (motos, cycles) à l'entrée du square du centre APF, côté Rue des Bois Sarclés, à mettre rapidement. Monsieur Alain FESSLER demande de prévoir chaque année une distance de trottoirs en enrobé, difficulté d'entretien des trottoirs avec revêtement en sable.

5.10 – Il y a confusion entre la Rue et le Quartier du Cotet Huot Le panneau est mal orienté.

5.11 – 2 représentations de la pièce Prométhée jouée par le théâtre du Royaume d'Evette auront lieu dans la cour de l'école primaire dans le cadre des Journées du Patrimoine de la Forge Musée le samedi 15 septembre à 17h00 et le dimanche 16 septembre à 15h00.

5.12 - Monsieur le Maire informe les élus que le local de la chasse a été cambriolé le dimanche 2 septembre. Il réfléchit pour installer un système d'alarme ou des caméras comme au garage communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

La Secrétaire de séance,



Chantal PHILIPPON



Le Maire,



René BAZIN.